Initiales du maire

Initiales de la greffière

Lachute

Lachute, le 18 juin 2021

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Carl Péloquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce lundi 21 juin 2021 à 19 h.**

L'ordre du jour est le suivant :

**VILLE DE LACHUTE**
**PROJET D'ORDRE DU JOUR**
**CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance extraordinaire du lundi 21 juin 2021 à 19 h**

## ORDRE DU JOUR

**1.** Ouverture de la séance

**2.** Constatation de la régularité de l'avis de convocation

**3.** Adoption de l'ordre du jour

**4.** Première période de questions

**5.** Autorisation de fermer une section de la rue Mary pour la tenue d'un bal des finissants - École St-Julien

**6.** Autorisation de signature des chèques et effets bancaires

**7.** Augmentation du budget de la réserve pour imprévus 2021

**8.** Adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle

**9.** Règlement décrétant un emprunt de 138 000 $ pour le programme Rénovation Québec/Ville de Lachute phase 13, et autorisant une dépense n'excédant pas 263 000 $

- **9.1.** Avis de motion
- **9.2.** Dépôt d'un projet de règlement

**10.** Adjudication du contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux - RE 2020-831

**11.** Autorisation de signature d'une entente et contribution financière à L'Écluse des Laurentides pour la fourniture d'un service de travailleur de rue

**12.** Deuxième période de questions

**13.** Levée de la séance

Initiales du maire
Initiales de la greffière

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p.j.

c.c. Monsieur Carl Péloquin, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général

Initiales du maire
Initiales de la greffière

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 21 juin 2021

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

**Présents sur place :** Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Serge Lachance, Hugo Lajoie, Alain Lanoue et Denis Richer, formant le quorum du Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

**Absent :** Monsieur le conseiller Patrick Cadieux.

## 1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 18 juin 2021.

## 2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

**231-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

## 4. Première période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions. Aucune question n'ayant été reçue par courriel ou par la poste suite à l'invitation du 18 juin 2021 publiée sur le site Web de la Ville et sur les médias sociaux, et aucune personne ne s'étant présentée pour poser une question à la séance, en conséquence, la période de questions est close.

## 5. Autorisation de fermer une section de la rue Mary pour la tenue d'un bal des finissants - École St-Julien

CONSIDÉRANT la demande du 14 juin 2021 de l'École St-Julien pour la tenue d'une courte cérémonie dans le cadre d'un bal des finissants;

Initiales du maire
Initiales de la greffière

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2019-823 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT que la Direction des travaux publics, la Direction de la sécurité incendie et la Sûreté du Québec doivent être informées de la tenue de l'activité et du contenu de la présente autorisation;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 52 « Appuyer des organismes sociaux ayant une incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

**232-06-2021** Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la fermeture de la rue Mary, entre les rues Grace et Bédard, le mardi 22 juin 2021, de 13 h 45 à 14 h 45, pour la tenue d'une courte cérémonie dans le cadre d'un bal des finissants à l'École St-Julien, la présente résolution faisant office de permis selon ce qui est prévu au Règlement de sécurité publique (RM 460-2019) concernant la sécurité, la paix et le bon ordre dans les endroits publics étant donné la fermeture temporaire d'une section de rue.

-Adopté

**6. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 179-05-2021 nommant madame Nathalie Derouin au poste de directrice, Service des finances et trésorière à compter du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour et renouveler auprès des institutions bancaires et financières de la Ville les documents relatifs aux signatures et autorisations;

En conséquence; il est :

**233-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise madame Nathalie Derouin, directrice Service des finances et trésorière, à signer les chèques et ordres de paiement de la Ville, à recevoir les pièces justificatives d'effets retournés impayés ou débités, et à signer la documentation relative aux affaires bancaires de la Ville, tant vis-à-vis la Caisse Desjardins D'Argenteuil que les autres institutions financières avec lesquelles la Ville transige ou est appelée à transiger.

-Adopté

Initiales du maire
Initiales de la greffière

**7. Augmentation du budget de la réserve pour imprévus 2021**

CONSIDÉRANT le montant estimé avec les informations disponibles au moment de la préparation budgétaire 2021;

CONSIDÉRANT les dépenses excédentaires du budget de fonctionnement initial;

CONSIDÉRANT les dépenses non budgétées pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT l'impact du développement vécu à Lachute présentement;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir le développement par divers moyens;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de s'assurer d'encadrer et d'orienter le développement en accord avec la planification stratégique;

CONSIDÉRANT le solde disponible à même l'excédent accumulé non affecté;

En conséquence, il est :

**234-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal affecte une somme supplémentaire de 300 000 $ au budget 2021, le tout en provenance de l'excédent accumulé non affecté.

-Adopté

**8. Adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT que le présent règlement est adopté conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 105 700 $ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants;
- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (L.R.Q., c. T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* (L.R.Q., c. T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Initiales du maire
Initiales de la greffière

CONSIDÉRANT que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 $ et de moins de 105 700 $, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT que conformément au projet de loi no 67 - Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, sanctionné le 25 mars 2021, la Ville doit inclure dans ce règlement, pour une durée de trois (3) ans, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure à 105 700 $;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 7 juin 2021;

En conséquence; il est :

**235-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle », soit adopté sous le numéro 2021-843.

-Adopté

**9. Règlement décrétant un emprunt de 138 000 $ pour le programme Rénovation Québec/Ville de Lachute phase 13, et autorisant une dépense n'excédant pas 263 000 $**

**9.1. Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Alain Lanoue à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement décrétant un emprunt de 138 000 $ pour le programme Rénovation Québec/Ville de Lachute phase 13, et autorisant une dépense n'excédant pas 263 000 $ et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

**9.2. Dépôt d'un projet de règlement**

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 21 juin 2021, Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 138 000 $ pour le programme *Rénovation Québec/Ville de Lachute* phase 13 et autorisant une dépense n'excédant pas 263 000 $ », version du 21 juin 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

Initiales du maire

Initiales de la greffière

**10. Adjudication du contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux - RE 2020-831**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 11 mai 2021 pour la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par Équipe Laurence inc. en date du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT le projet 18806 inscrit au PTI 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2020-831;

CONSIDÉRANT la subvention accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie local (PAVL) - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 65 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « *Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques* »;

En conséquence; il est :

**236-06-2021**

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à Uniroc Construction inc., située au 5605, route Arthur-Sauvé à Mirabel, Québec, J7N 2R4, le contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux, au montant de 1 095 857,30 $ taxes en sus;

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 2020-831.

-Adopté

**11. Autorisation de signature d'une entente et contribution financière à L'Écluse des Laurentides pour la fourniture d'un service de travailleur de rue**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal d'offrir un service de travailleur de rue auprès des citoyennes et citoyens exclus ou marginalisés qui sont dans le besoin;

CONSIDÉRANT l'offre d'entente de service proposée par L'Écluse des Laurentides;

Initiales du maire
Initiales de la greffière

CONSIDÉRANT que la contribution financière demandée à la Ville de Lachute fait partie d'un montage financier avec d'autres partenaires pour un total de 60 151,50 $;

CONSIDÉRANT que cette entente comprend les services d'un travailleur de rue dûment formé, à raison de 35 heures par semaine, dédié aux besoins des citoyennes et citoyens de la Ville de Lachute pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT que l'Écluse des Laurentides a notamment pour mission de rejoindre les citoyennes et citoyens en rupture avec les ressources traditionnelles et de les aider à reprendre contact avec leur communauté et les organismes fournissant les services;

CONSIDÉRANT que le projet répond à l'action numéro 52 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville, soit « Appuyer des organismes sociaux ayant une incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population »;

En conséquence; il est :

**237-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente concernant les services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Lachute avec L'Écluse des Laurentides;

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 15 000 $ à l'Écluse des Laurentides pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022;

Que le Conseil municipal mandate le Directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour assurer le suivi de cette entente.

-Adopté

**12. Deuxième période de questions**

Aucune question n'ayant été reçue par courriel, par la poste ou en personne, la deuxième période de questions est annulée.

**13. Levée de la séance**

En conséquence; il est :

**238-06-2021** Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 12.

-Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière